



INONDATION : QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?



La médicale
assure les professionnels de santé

Nos conseils pratiques de prévention climatique



D'après le nombre de communes touchées et le coût économique des événements naturels, l'**inondation est le premier risque naturel en France**. Ainsi, en novembre 2023, les inondations du Nord de la France ont généré de lourds dégâts : 270 communes ont dû garder les écoles fermées pendant plusieurs jours, 5 200 habitants ont été privés d'eau courante à Samer et les entreprises et zones d'activités ont été impactées, entraînant un chômage technique et des pertes de stocks conséquente¹. Si vous occupez un bien dans une zone à risque, il est important de connaître les bons réflexes à adopter avant, pendant et après une inondation.

(1) Source : 002147_Inondations_Nord_novembre2023 - Catnat (ccr.fr)

QUE FAIRE POUR SE PRÉPARER ?

INFORMEZ-VOUS

- Renseignez-vous auprès de la mairie pour avoir plus de détails sur les risques auxquels vous êtes exposés.
- Suivez les consignes des pouvoirs publics et préparez-vous à vous mettre à l'abri ou à évacuer.

PRÉPAREZ UN KIT DE SECOURS EN CAS DE CONFINEMENT

- Des réserves d'eau.
- Des aliments non périssables.
- Des vêtements chauds et des couvertures.
- Une trousse de premiers secours.
- Une radio et une lampe de poche à piles.
- Vos papiers personnels.

STATIONNEZ VOTRE VÉHICULE HORS DE LA ZONE INONDABLE

EN CAS D'ALERTE, PRÉPAREZ VOTRE DOMICILE

- Mettez les produits toxiques en hauteur.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Débranchez les appareils électriques et placez-les en hauteur.
- Videz vos poubelles.
- Mettez vos objets de valeur et papiers personnels à l'abri.

LES DIFFÉRENTES FORMES D'INONDATIONS

- Les inondations lentes** : principalement occasionnées par des pluies soutenues sur plusieurs jours, elles se définissent par un débordement « lent » des cours d'eau et de longues durées de submersion.
- Les crues rapides** : elles sont la conséquence de très fortes pluies (l'équivalent de plusieurs mois en quelques heures) qui occasionnent une montée des eaux brutale, accompagnée d'un ruissellement intense.

- Les inondations par remontées** : après plusieurs jours de pluie, les nappes phréatiques pleines peuvent remonter et inonder les zones inférieures des bâtiments (sous-sol, garages...).
- Les submersions marines** : elles sont rapides et de courte durée liées à l'action des vagues. Elles résultent de la combinaison de plusieurs facteurs : vents forts, basses pressions atmosphériques, forts coefficients de marée.

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

- Restez chez vous ou dans un bâtiment en dur.
- Fermez les portes et les aérations (mais maintenez ouvertes les issues à commande électrique).
- Montez dans les étages en emportant votre kit de secours.
- Restez informé sur la situation et évitez de téléphoner pour libérer les lignes pour les secours.
- Si vous êtes dehors, ne vous engagez pas (à pied ou en voiture) dans une zone inondée, même faiblement.

- **En cas de submersion marine, restez éloigné du bord de mer et des zones submergées.**
- **Laissez vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par le personnel enseignant.**

QUE FAIRE ENSUITE ?

- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages, prenez toute mesure utile pour éviter leur aggravation et contactez votre assureur (pour plus de détails, reportez-vous aux conditions générales de votre contrat).
- Jetez les aliments restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/congélateur.
- Faites appel à des professionnels avant de rebrancher votre installation électrique et votre chauffage.
- Mettez des bottes et des gants pour manipuler les déchets produits par l'inondation.
- Nettoyez votre domicile à la brosse puis désinfectez-le à l'eau de Javel.
- Aérez et chauffez doucement votre maison pendant plusieurs jours.
- Soyez vigilant si vous utilisez une motopompe pour vider votre cave car il y a un danger d'intoxication au monoxyde de carbone.



Renseignez-vous auprès de la mairie avant de boire l'eau du robinet.

BON À SAVOIR



La Médicale vous propose un service gratuit d'alerte météorologique : LA MÉDICALE PRÉVENTION MÉTÉO

Grâce à ce service, notre équipe d'experts vous conseille sur l'attitude à adopter pour protéger vos proches et vos biens.

Vous recevez une alerte par SMS si un événement à risque survient à proximité de votre bien.

Pensez à communiquer votre numéro de téléphone mobile à votre intermédiaire pour en bénéficier.

L'application **La Médicale Prévention Météo*** vous permet d'être informé en temps réel sur les risques diagnostiqués sur le lieu où vous vous trouvez.

* La Médicale Prévention Météo est un service réservé aux clients La Médicale.

La Médicale est une marque de Generali.

Informations non contractuelles données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif.
La Médicale ne saurait être tenue responsable de quelque préjudice lié aux informations fournies.

L'Équité - Société Anonyme au capital de 69 213 760 euros, 572 084 697 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME FR232327_01NBYI.

Generali Iard - Société Anonyme au capital de 94 630 300 euros. Entreprise régie par le Code des Assurances 552 062 663 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI.

Siège social des Sociétés : 89 rue Taitbout - 75009 Paris. Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

